



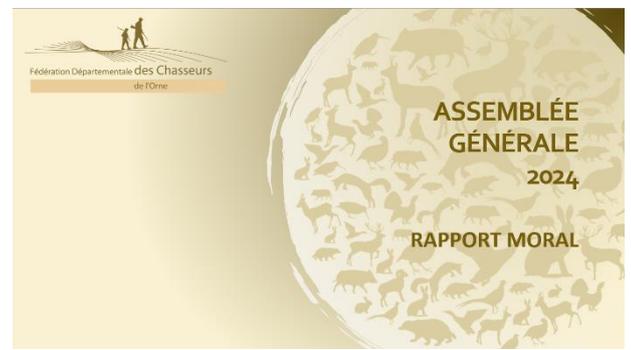
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 20 avril 2024 à 9 h 30 au Carré du Perche
(23 Rue Ferdinand de Boyères, Mortagne au Perche)

RAPPORT MORAL

Mes chers amis,

C'est avec un grand plaisir que nous nous retrouvons aujourd'hui au Carré du Perche afin de présenter le bilan de notre Fédération des Chasseurs



pour la saison écoulée, mais aussi pour aborder avec vous tous les sujets qui vont nous occuper dans les semaines et les mois à venir.

Commençons par le traditionnel bilan cynégétique ornaï 2023/2024.

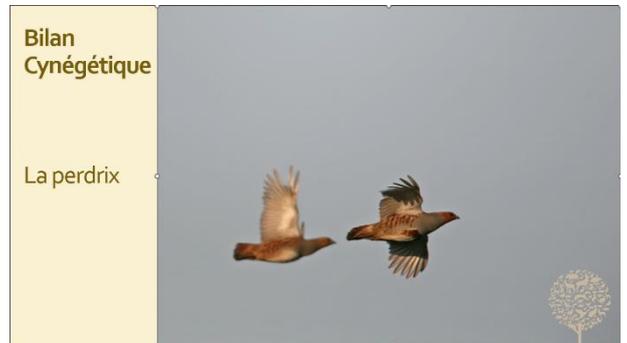
- **Le Lièvre** : Les résultats des comptages de printemps étaient stabilisés à un bon niveau. Malgré tout, les chasseurs ne profitent pas de cette embellie et l'ouverture 2023 n'a pas été à la



hauteur de nos espérances pour nombre d'entre nous. Nous avons constaté une forte mortalité de lièvre intervenant entre les comptages du printemps et l'ouverture de septembre, sans toutefois retrouver de cadavres que nous aurions pu faire analyser. Nous

savons que les lièvres dans le nord de la France ont été durement touchés par une épidémie de fièvre hémorragique, l'EBHS. Est-ce cette maladie qui a également touché le département de l'Orne ? C'est possible, mais nous n'en avons pas la preuve formelle.

- **La Perdrix** : Je vous le répète chaque année, mais cette espèce emblématique de nos plaines céréalières ne se porte pas très bien. Elle subit de plein fouet l'évolution des



pratiques agricoles et des changements climatiques. Le dérèglement climatique fait que les éclosions viennent coïncider avec les périodes de moisson, ce qui induit beaucoup de pertes sur les jeunes et les nids. Les prélèvements à la chasse restent donc volontairement faibles, mais permettent de conserver la motivation des chasseurs de plaine qui continuent à agrainer, à piéger et à implanter des couverts dans l'espoir de lever, à l'ouverture, une hypothétique belle compagnie.

- **La Bécasse** : c'est une année correcte pour la Bécasse des bois. Les effectifs sont stables au niveau européen depuis plusieurs années et contrairement à ce qu'annoncent certaines associations males intentionnées.



Au sujet de la Bécasse, je voulais vous rappeler que le retour du carnet de prélèvement est obligatoire, même si vous n'avez rien prélevé. Nous distribuons plus de 6 000 carnets par an et moins de 1 000 nous sont retournés, ce n'est pas très sérieux, alors merci de faire

un effort ou d'utiliser l'application ChassAdapt, les retours se font automatiquement.

Le Gibier d'eau : Une saison quasi historique ! Les passionnés de chasse à la hutte et à la passée ont vécu de beaux moments. Une grande quantité et surtout une grande



diversité d'oiseaux ont pu être observés et prélevés cette saison. Cerise sur le gâteau, aucun foyer de grippe aviaire ne s'est déclaré dans le département cette année. Cela a facilité le transport des appelants, même si nous sommes désormais rodés avec les protocoles sanitaires mis en place pour permettre de continuer à chasser. C'est au terme de cette belle saison que Jean Jacques Jouenne a décidé de passer le flambeau. C'est ainsi que Tony Regnier est devenu le nouveau Président de l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau de l'Orne. Félicitations à toi Tony, et comme je te l'ai déjà dit, n'hésite pas à nous solliciter si tu as une question ou un besoin particulier. Nous sommes là pour informer et essayer de faciliter la pratique de la chasse pour tous.

En parlant d'informer, ça y est, l'arrêté d'aout 86 a été modifié et la zone d'interdiction d'utilisation du plomb a été étendue à 100 m autour des zones humides et aux abords des cours



d'eau, selon la définition du code de l'environnement. Il n'y a d'ailleurs pas que l'utilisation mais également le port de munitions chargées de

grenaille de plomb avec l'intention de s'en servir. Vous me direz, caractériser l'intention est un peu compliqué. C'est vrai, mais le directeur de l'OFB, Monsieur Dauvin, pourra vous le confirmer. Si vous vous postez en zone humide ou à proximité avec du plomb dans les poches alors vous serez verbalisable.

- **Le Blaireau** : La décision du Tribunal Administratif sur le fond de l'affaire pour les deux derniers arrêtés de période complémentaire vient d'être rendu. Le tribunal de Caen a jugé que

Bilan
Cynégétique

Le blaireau



la décision de monsieur le préfet de l'Orne, d'accorder une période complémentaire, n'était pas justifiée aux vus des éléments techniques fournis. Nous avons pourtant apporté les chiffres de prélèvements, la cartographie et l'évolution du nombre de garennes à blaireau dans le département, ainsi qu'une pré-étude menée par la Fédération sur la date de sevrage des blaireautins. Cette étude a d'ailleurs été reprise par la FNC au niveau national.

Pour le moment, ce n'est visiblement pas suffisant, et il en faut davantage pour convaincre le Tribunal Administratif. Peut-être que l'effondrement d'une garenne sous la voie de chemin de fer entre Nantes et Chateaubriand, bloquant ainsi le trafic ferroviaire toute la journée de mardi dernier (article du Figaro de cette

Bilan
Cynégétique

Le blaireau

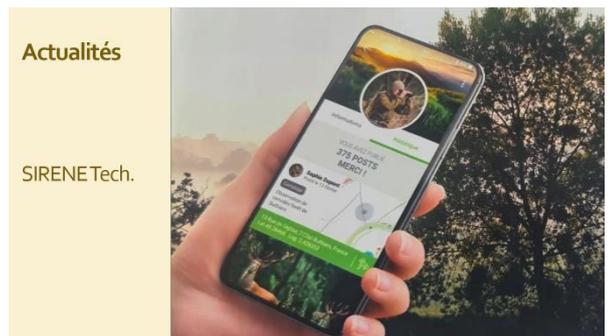


semaine) aura une incidence sur la vision policée de ce gentil petit mammifère et que sa chasse, même en période complémentaire, ne

sera plus vu comme une opération cruelle de destruction mais bien comme un instrument de régulation des populations. Cet article est également intéressant car la SNCF note une tendance à l'augmentation de ce type d'incident, ce qui prouve que les populations sont en augmentation comme nous ne cessons de le dire depuis plusieurs années mais que nos détracteurs nient sans apporter aucune preuve, ni aucun chiffres.

Les chiffres, le nœud du problème.

Pour défendre ce dossier, comme les autres, nous avons donc besoin de données sur la faune. Le Conseil d'Administration a décidé d'investir



dans une application mobile que vous pouvez télécharger gratuitement sur vos téléphones. C'est l'application « SIRENE Tech ». Elle nous permettra, notamment, de géolocaliser les garennes à blaireaux et de relever les positions GPS des collisions routières, avec les blaireaux, mais également n'importe quelle autre espèce animale sauvage. Comme je vous l'ai dit nous avons besoin de données et cet outil, simple d'utilisation, doit nous aider à en collecter un grand nombre et comme vous êtes présents sur le terrain de notre campagne ornaise, vous seul pouvez transmettre ces informations précieuses et nécessaires à la sauvegarde de notre passion.

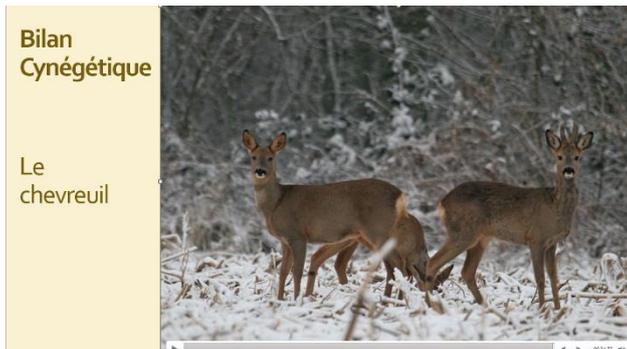
Merci de Téléchargez l'application « SIRENE tech ».

Nous comptons sur vous car votre implication personnelle est indispensable !

Pour le grand gibier

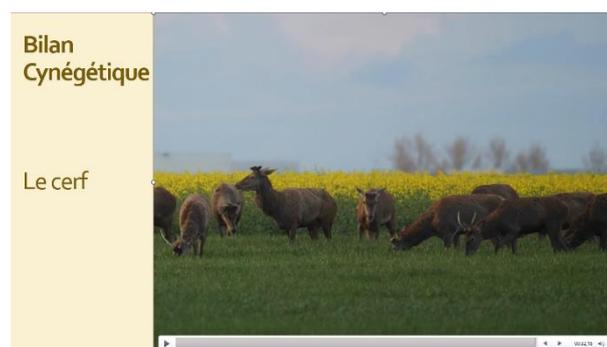
- **Le Chevreuil** : Le plan de chasse 2023/2024 s'est terminé avec un taux de réalisation départemental de 90 %, soit 7054 chevreuils prélevés sur les 7859 attribués. L'attribution du

plan de chasse 2024/2025 sera une nouvelle fois en légère hausse, avec 7 892 chevreuils attribués. La population ne se porte pas mal mais nous sommes vigilants et prudents car dans certains secteurs du département, la population est en baisse, alors que sur d'autres, comme le bocage, elle est en hausse.



- **Le Cerf** : les populations de cerfs se portent très bien. Sur les 2029 grands animaux attribués, 72 % ont été prélevés, ce qui est un très bon résultat. Le plan de chasse pour

2024/2025 prévoit à nouveau une attribution supérieure à 2 000 animaux, 2052 pour être exacte. Par contre, la répartition de l'attribution va changer. Il y aura une diminution sur le massif de Longny et une nouvelle augmentation sur le massif de Saint Evroult. Pour ce dernier, malgré nos efforts, la situation reste compliquée. Nous avons même attribué une seconde vague d'animaux en début d'année civile 2024, afin de limiter la population avant la reproduction. Les dégâts de cerfs sur ce massif nous coutent entre 250 000 et 300 000 € chaque année. C'est énorme par rapport au sanglier et par rapport au reste du département. Monsieur le Préfet



vous en parlera sans doute tout à l'heure, il a engagé sur ce secteur une mission d'audit et de conciliation. C'est notre amis Alain Brisard, Président des louvetiers du département, qui est chargé de cette mission délicate et dans laquelle nous lui apporterons tout le soutien dont il aura besoin.

- **Le Sanglier** : Les prélèvements de sangliers ont atteint un record cette année. Comme annoncé en décembre dernier nous avons dépassé les 5000 sangliers prélevés.

Bilan
Cynégétique

Le sanglier



5 445 sangliers ont été déclarés cette saison par les chasseurs.

La reproduction exceptionnelle en période estivale 2023 a été impressionnante, mais nous avons su réagir pour contenir les dégâts.

A ce sujet, nous avons passé avec l'état et le monde agricole un accord de transition du modèle d'indemnisation actuel. Cette transition est accompagnée d'un plan

Actualités

Dégâts de
gibier



d'aide financière de l'état étalé sur trois années 2023, 2024 et 2025. En contrepartie de cette aide, les fédérations départementales de France s'engagent à diminuer d'au moins 20% les surfaces détruites à la récolte par les grands animaux. L'année de référence est l'année 2019, à savoir pour nous Ornaïs 794 ha détruits au moment de la récolte. Cette convention nous astreint également à calibrer notre contribution territoriale, connue par nombre d'entre vous sous

le nom de « taxe à l'hectare ». Elle doit maintenant obligatoirement représenter un minimum de 30 % de nos recettes spécifiques dégâts. Dernière contrainte, et non des moindres, cette contribution doit être variable et différenciée par unité de gestion territoriale, en fonction du montant des dégâts de gibier constatés. Bref, cet accord national signe la fin du modèle basé sur la solidarité départementale que nous avons mis en place dans l'Orne. La taxe à l'hectare a montant unique pour tous est donc terminée, nous le regrettons amèrement, et nous sommes dans l'obligation d'intégrer une part de proportionnalité. Le travail pour trouver un équilibre n'a pas été simple mais le conseil d'administration a fait au mieux afin que l'impact de ces contraintes soit acceptable par tous. Le service technique vous présentera tout à l'heure dans le détail ces modifications.

Après ce bilan cynégétique, nous allons faire le point sur l'actualité de l'année écoulée. Le nombre de chasseurs dans le département a très légèrement diminué, de 2,3 %, pour



Actualités

Permis et formations

atteindre le nombre de 9 563 chasseurs. Nous le savons il y a un glissement de la pyramide des âges et les 335 candidats aux permis de chasser, chiffre record, ne suffisent pas à combler les départs à la retraite de nos amis chasseurs les plus âgés. Le jour de l'ouverture 2023, la moyenne d'âge des chasseurs ornais était de 53 ans et 11 mois. Il y a 10 ans, cette moyenne était de 52 ans et 8 mois. Il faut que nous parvenions à rajeunir nos rangs. Pour cela, nous allons donc

essayer d'améliorer encore notre taux de réussite à l'examen du permis de chasser. Il était cette année de 76,8 %, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale, mais je pense que nous pouvons faire encore mieux. Il faut également recruter d'avantage, et permettre aux candidats de passer le plus rapidement et le plus facilement possible les formations et les examens. Il y a en ce moment des négociations avec les services nationaux de l'OFB pour réaliser des sessions d'examen le samedi, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent. J'ai donné mon accord pour le département de l'Orne. Dès que le feu vert national sera acté, nous nous organiserons pour offrir cette opportunité à nos candidats. Il ne faut pas freiner les vocations lorsqu'elles se présentent à nous. Nous ferons donc le maximum pour que tout se passe pour le mieux.

Pour continuer notre bilan, dans ce processus important de formation continue des chasseurs, parlons de la mise en place de la formation décennale. Le rythme est bon, en à peine deux années nous avons formé un peu plus de 3 000 chasseurs. Lors de cette formation, les chasseurs se réapproprient les règles de sécurité qu'ils doivent impérativement respecter. Ces piqures de rappel sont efficaces, elles permettent de gommer les mauvaises habitudes prises au fil des années.

Grâce à nos efforts, tous les chasseurs seront formés en moins de 10 ans.



Malgré cela et vous le savez malheureusement tous, deux accidents dramatiques se sont produits dans notre département au cours de cette saison et à moins de 6 semaines d'intervalle l'un de l'autre.

Ces drames auraient-ils pu être évités ? Sans aucun doute ! Nous attendons les résultats des enquêtes en cours, elles détermineront les circonstances exactes dans lesquelles se sont déroulés les faits. En attendant, c'est la rumeur publique qui se déchaîne sur le sujet et l'exploitation peu glorieuse qui en est faite par certain, et qui, entre nous, seraient bien avisés de balayer également devant leur porte.

Vous le savez la sécurité à la chasse est la préoccupation majeure de votre Fédération et plus largement de toutes les Fédérations de France. Chacune rédige dans son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique les mesures réglementaires en adéquation avec son département. En dehors de quelques règles nationales, qui sont ① le port de gilet au grand gibier, ② la pose de panneau temporaire pour signaler les chasses et enfin ③ la remise à niveau décennale, c'est bien le Schéma Départemental rédigé par les Fédérations qui établit les règles en matière de sécurité. En dehors des trois points précédemment cités, rien n'est obligatoire.

S'agissant de l'angle de 30°, je donne la position de la Fédération Nationale des chasseurs : « La FNC a toujours fait la promotion et axé sa communication sur le respect de l'angle de sécurité de 30° en battue de grand gibier. Tous les Schémas départementaux actuels mentionnent déjà cet angle de sécurité.

La FNC rappelle toutefois qu'elle est contre l'obligation de la matérialisation de l'angle de 30° : parfois la matérialisation est

totallement inadaptée voire impossible en raison de la topographie, du sol ou du biotope, parfois elle n'a pas de logique selon le mode de chasse (chasse en battue aux chiens courants, postes très isolés, ...). Dans de telles circonstances, le chasseur se retrouverait en infraction sans faute de sa part ».

S'agissant de la distance maximale de tir :

La position nationale est la suivante : « L'OFB veut limiter la distance de tir en chasse en battue à 30 m.

Limiter la distance de tir n'a pas de sens quand on connaît la réalité, très diversifiée, de terrain, des biotopes et des modes de chasse.

Ce qui est important c'est que le tir soit fichant » !

Même si nous ne pouvons pas nous satisfaire qu'il y ait des accidents et encore moins des accidents mortels, les chiffres parlent pour nous. Grâce aux efforts de tous, les accidents ont été divisé par 5 en 20 ans. En 2004, il y avait eu 26 accidents mortels, cette saison 7, l'an passé 6 et l'année précédente 8. Ces chiffres montrent la forte diminution des accidents, ils montrent également que la baisse se fait dans la durée, et qu'elle n'est pas due au hasard.

Mais aujourd'hui la chasse ornaise est en deuil et Il est vrai que dans notre département, nous payons le prix fort. Après plus d'une décennie sans accident mortel, la fatalité et le manquement aux règles élémentaires de sécurité viennent nous rattraper cruellement. Nous devons donc aussi balayer devant notre porte et je réaffirme avec force que les brebis galeuses n'ont pas leur place chez nous.

Nous souhaitons, comme toujours, privilégier la voie de la prévention et de la pédagogie, plutôt que celle de l'obligation, de la réglementation à tout crin et des dictats plus souvent prétexte à Timbre-Amende qu'à une recherche d'efficacité en profondeur. Dans ce contexte, nous nous engageons et allons mettre en place une nouvelle formation pour les organisateurs de chasse afin que ces derniers sachent où sont leurs responsabilités en cas d'accident, et surtout qu'ils apprennent à identifier les situations à risques.

Il y a évidemment d'autres mesures et d'autres précisions qui seront apportées au schéma départemental. Nous sommes en train de réécrire les textes sur les règles élémentaires afin qu'ils soient plus clairs, comme par exemple l'obligation d'avoir parfaitement identifié le gibier avant de tirer. Cela en fait sourire certains, et à juste titre d'ailleurs, car il ne leur viendrait même pas à l'idée de lever le fusil avant d'avoir identifié parfaitement la cible. Pourtant, mes chers collègues, chaque année des tirs précipités sur des cibles non identifiées se produisent et nous en sommes parfois les témoins.

Autres exemples, le port d'une arme à la bretelle va lui aussi être dépoussiéré pour qu'aucune arme chargée ne soit portée à la bretelle lors de chasse en groupe. Il y a également l'obligation de réaliser des tirs fichants ou de respecter les angles de 30° par rapport à ses voisins ou toute autre zone de danger. Une première écriture a été réalisée et les axes de réflexion vous seront présentés tout à l'heure par les techniciens cynégétiques. Sachez que de son côté votre Fédération a commandé plus de 10 000 paires de pictos que nous allons très largement distribuer dans l'Orne, afin de permettre et de vulgariser la matérialisation des angles de 30°.



Toujours dans le domaine de la formation et de la prévention, je vous confirme aujourd'hui notre engagement avec le centre de tir de la ville d'Argentan.

Cet équipement ultra moderne est composé d'un pas de tir à 10m, 25m, 50m, et 300m ainsi que d'un sanglier courant. Il sera inauguré la semaine prochaine.

Le montage financier de l'investissement comprend l'Etat, la Région, le Conseil Départemental de l'Orne, la ligue, la ville d'Argentan et la Fédération des chasseurs qui apporte 80.000 €. Nous sommes partenaires de l'opération et cet équipement est donc le vôtre.

L'installation est à votre disposition 26 journées par an, un technicien de la fédération des chasseurs à votre disposition pour les conseils, les manipulations et surtout les réglages de vos armes.

Il s'agit d'un partenariat gagnant-gagnant pour la chasse ornaise !

Mes chers amis, je n'ai de cesse de le répéter, « soyez prudent, respectez les règles de sécurité et surtout prenez en compte votre environnement avant de tirer ». Après, il est parfois dramatiquement trop tard !!!

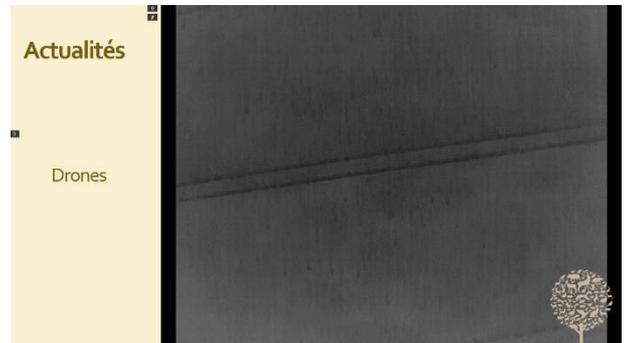
Je vous parle de quelque-chose qui nous touche de prêt et l'émotion est forte vous le comprenez. Le cynisme est parfois sans limite, car en plus du deuil qui touche les familles et tous les chasseurs de l'Orne, sans compter l'impact psychologique sur l'ensemble d'entre nous, ces accidents provoquent des déferlements et un déchainement médiatiques dont nous nous dispenserions bien. Tous les efforts de communication que nous faisons auprès du grand public en montrant que nous sommes des acteurs bénéfiques à l'environnement peuvent se trouver mis à mal en quelques instants, ou quelques lignes dans les journaux. Encore une chance que l'alcool ne soit pas venu se mêler de ces drames... Vous imaginez le résultat...

Malgré tout cela, notre image s'améliore progressivement, et la communication est payante. Vous avez dû voir ou entendre la campagne de communication de la



FNC pour l'opération nationale « J'aime La Nature Propre ». Sachez qu'elle a porté ses fruits. Cette année, l'opération menée au niveau départemental sous l'égide de notre collègue Jean-Claude Francois a même vu débarquer des non-chasseurs qui ont contacté spontanément la Fédération afin de participer et de connaître les points de rassemblement. Une association de parents d'élèves et une association de recyclage ont également participé à l'opération. Vous le voyez mes amis, tout espoir n'est pas perdu. Les âmes de bonne volonté peuvent se rassembler lorsqu'elles ont pour but commun l'engagement rural et l'environnement !

Avant de vous parler des drames qui ont touché notre département, j'ai abordé le sujet de la nécessité de produire et surtout d'exploiter des données pour défendre nos dossiers. Cela nous a amené à investir dans l'application « SIRENE Tech ». Eh bien ce n'est pas notre seul investissement technologique. En effet, nous avons fait l'acquisition, dans le département, de trois drones à détection thermique. Dans un premier temps, en collaboration avec



l'Association des Chasseurs de Grands Gibiers, ils serviront à la détection et au sauvetage des faons de chevreuils et de biches dans les prairies juste avant la fauche. Surtout, si vous connaissez des agriculteurs que la mesure pourrait intéresser, dites leurs de nous contacter. Ces drones sont des petits bijoux de technologie. Ils serviront pour faire des comptages de petits et grands gibiers dans des zones jusqu'ici inaccessibles, ils pourront par exemple permettre de suivre la nidification des faisans. Nous étudierons également leur utilité dans les dégâts de gibiers et sur les points à problème. Ces outils nouveaux, nous ouvrent de nouveaux horizons. Nous imaginons actuellement toutes sortes de suivis possibles. Nos techniciens sont dès à présent formés à leur utilisation.

J'en profite pour vous présenter les « petits nouveaux » de la Fédération. Vous le savez tous, nous l'avons même célébré ici l'an passé, Xavier Brault est parti à la retraite. Nous l'avons donc remplacé non pas par un, mais deux personnels. Le premier, Melvin Chadée qui a été embauché en tant que Technicien. Il nous vient de la Manche, de Couville exactement.



Sa formation de BTS GPN et sa spécialisation de Technicien Cynégétique, ainsi que son expérience en « service civique » à la Fédération des Chasseurs du Haut Rhin lui donnent déjà une bonne expérience de terrain. Il ne lui reste plus qu'à tisser son réseau.

Le second, Adrien Lecarpentier, passe actuellement un certificat de spécialisation de Technicien Cynégétique en alternance avec le lycée de Vire. Il est originaire du



Calvados, de Saint Martin de Fontenay pour être exact, et lui aussi a déjà un peu d'expérience en Fédération puisqu'il a réalisé une licence en gestion des milieux naturels, par alternance avec la Fédération de Charente-Maritime.

Ces deux recrutements sont des éléments importants pour l'avenir de la Fédération. Le service technique s'est étoffé pour répondre aux nouveaux impératifs que requiert la chasse moderne. Bienvenue à Melvin et Adrien.

Autre nouveauté, sous l'impulsion du plus jeune de ses administrateurs, Monsieur Louis Poisot, la Fédération est en cours de refonte de son site Internet. Ce dernier devrait être



disponible pour le début de la saison 2024/2025. Vous en voyez quelques images à l'écran. Il a été totalement repensé et va devenir très pratique grâce à des outils de recherche de base documentaire modernes et efficaces.

Il y a également une refonte totale de nos logiciels métiers au niveau national. Cette refonte en profondeur a été initiée il y a maintenant un an et nécessitera encore plusieurs mois de travail. Le premier volet va être mis en place tout début juin, c'est le logiciel guichet unique. Cela impactera votre façon de faire votre validation en ligne. La première connexion va vous demander un peu de travail pour créer votre compte mais rien de bien compliqué. Un lien vers une vidéo de tutoriel vous sera envoyé par mail avant la campagne de validation, et si vous n'y arrivez pas... il y aura toujours Stéphane Chauvel pour vous dépanner. 😡

Toujours sur le plan national, vous avez peut-être répondu en février 2023 à l'étude socio-économique du monde de la chasse portée par la Fédération Nationale. Pour le moment les résultats ont été exploités au niveau national et nous allons maintenant



pouvoir le faire au niveau départemental. Il ressort déjà plusieurs tendances sur « qui sont les chasseurs ? ». Eh bien, mes chères amis, je vous le donne en mille, les chasseurs sont des citoyens comme les autres, loin des caricatures primitives véhiculées à leur sujet. Cette étude met surtout à mal notre image de destructeur de la nature. Chaque chasseur totalise 27 jours de travail bénévole par an et ce temps est dédié pour moitié à des actions en faveur de la nature et de la biodiversité. Avec cette étude, il y a de quoi démontrer notre engagement et démonter quelques fausses vérités véhiculées par nos opposants, adeptes de l'écologie punitive. Ces mêmes opposants qui ne font que créer un climat délétère, qui veulent faire de la nature un sanctuaire en y apposant une somme d'interdictions et en la mettant sous de cloche de verre.

La dernière en date, un projet de règlement Européen, cela faisait longtemps... Il porte sur le bien être des chiens et des chats et sur leur

Actualités



traçabilité. Ce règlement, poussé par la Belgique et quelques animalistes notoires, prévoit entre autres des dispositions sur les exigences en matière de condition de détention :

- Fréquence de l'alimentation, deux fois par jour !
- Température comprise entre 10 et 26°C ; Lors des canicules, vous devrez peut-être installer des climatiseurs dans vos chenils, quelle belle avancée environnementale.
- Eclairage compris entre 9 et 17 heures par jour
- Contrôle des saillies, interdites avant 18 mois.

- Au-delà de 3 chiennes dans une meute et 2 portées par an le chasseur entre dans la catégorie des éleveurs avec la kyrielle de normes et d'obligations qui s'imposent à lui.
- Interdiction de l'utilisation de colliers électriques, que nous avons évacués au niveau français, mais qui fait son retour sur la scène européenne.
- Interdiction de faire couper la queue de votre chiens.
- Identification exclusive par un transpondeur GPS sous cutané. Les technocrates européens veulent que tous nos animaux soient localisables à chaque instant. Remarquez cela permettra peut-être aux propriétaires de chat de se rendre compte que leur animal vagabonde et qu'il parcourt des kilomètres pour trouver ses proies dans nos campagnes et détruire les passereaux. La LPO déclare qu'au moins 75 millions d'oiseaux sont tués par les chats chaque année

Encore une fois nous nous battons pour que ce règlement soit mis au rebut ou dans le pire des cas amendé. Il faut cesser de vouloir tout réglementer. La nature est vivante et nous en faisons partie. La chasse est l'une des manières de s'y connecter. Je vous l'ai dit l'an dernier ici même, il faut expliquer la chasse, dire aux personnes censées qu'elle n'est pas ce que certains fanatiques racontent. J'en suis convaincu, à long terme, le devenir de la chasse passe par ces explications et la pédagogie.

Mes chers amis, soyez fiers de ce que vous êtes, de ce que vous faites et ne laissons personne nous dire le contraire. La chasse et la ruralité

ont de beaux jours devant elles, à condition de s'assumer en tant que tel. Surtout, nous devons impérativement nous défendre les uns, les autres. Je l'ai dit lors de plusieurs assemblées des associations de chasses spécialisées du département. La chasse est menacée à tous les niveaux. Il faut décrocher et prendre de la hauteur pour défendre notre mode de vie dans son ensemble. Alors mes amis, il faut porter haut ces valeurs que nous défendons, elles doivent être une référence pour nous et sont notre étendard.

Voilà tout ce dont je voulais vous parler aujourd'hui.

Merci à tous d'être présents aujourd'hui, merci de vous intéresser à nos travaux, merci de votre

engagement au quotidien qui, j'en suis sûr, fera la différence et surtout merci pour votre soutien.

Dernière chose, Willy Schraen, notre président national qui était présent avec nous il y a deux ans a voulu nous dire quelques mots par vidéo interposée, nous allons vous la diffuser maintenant.

